



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI FSU
Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

www.snutefifsu.org | syndicat.snu@pole-emploi.fr
43/45, rue de Javel | 75015 PARIS | Tél : 01 44 37 00 30 | Fax : 01 44 37 00 40

Lettre ouverte du SNU, au Directeur Général de Pôle Emploi

Monsieur Le Directeur Général,

Aujourd'hui, la situation de Pôle Emploi c'est :

- Une course effrénée, pour toujours plus de « rentabilité » et de « retour sur investissement ».
- Un cadre d'économies, avec des réductions d'effectifs et des restrictions budgétaires drastiques.
- Une marche forcée, au cœur d'une crise économique profonde.
- Un service public broyé et dévoyé.

Malgré cela, vous continuez, unilatéralement et sans concertation, à déployer au pas de charge, des restructurations de toutes sortes, entraînant des mobilités forcées et dénaturant nos métiers :

Le **plan REPERE** en est une parfaite illustration : Véritable plan de restructuration du réseau, avec une réduction moyenne de 30% des implantations, il pose la nouvelle organisation du travail dans les agences, et décline les méthodes de management et de pilotage à venir.

Le SNU Pôle Emploi FSU condamne la finalité de ce plan qui aura pour conséquences :

- La multiplication et le développement des services à distance et la virtualisation des services publics rendus aux demandeuses et demandeurs d'emploi.
- Le renforcement de l'isolement, la dépersonnalisation de la relation, la complexification du parcours de retour à emploi des chômeuses et chômeurs de ce pays.
- Une nouvelle vague de mobilité géographique forcée, et de mobilité professionnelle imposée au personnel.
- La suppression pure et simple de certains postes d'encadrement.

De par cette organisation, vous prenez la responsabilité d'exposer fortement et de manière délibérée, les agents-es, aux risques psychosociaux, impactant leur santé.

Pour le SNU, ce projet est inacceptable, le pilotage et le management préconisés par REPERE ne peuvent que nous alarmer.

Pourtant, des alternatives existent, d'autres propositions doivent être élaborées, en lien avec le Pacte des services publics que la FSU a signé lors des états généraux d'Orly les 29 et 30 janvier 2011.

Ainsi pour Pôle Emploi, il conviendra de regarder quels sont les niveaux territoriaux les plus pertinents en terme d'implantation. Pôle Emploi doit demeurer un service public de proximité.

L'individualisation et l'industrialisation des actes professionnels que préconise REPERE doivent être combattues, tout comme les outils **GOA, OPERA, OCEAN**, ... qui ne concourent pas à un meilleur service rendu, aux demandeuses et demandeurs d'emploi, mais à un contrôle continu des personnels et à leur mise en concurrence.

Il en est de même pour le projet **REFERENCE**, pendant de REPERE pour les structures, dont un des objectifs est de redéployer 20% de l'effectif vers les agences.

L'EID, autre dispositif participant à la casse du service public, représente :

- Un premier acte de fusion des métiers, mais aussi la première étape de déqualification des métiers de l'indemnisation, de l'accompagnement et de l'orientation dans l'emploi. Cette polyvalence est dangereuse.
- Un manque d'autonomie des conseillers, renforcé par la mise en place de l'applicatif AUDE, entraînant plus de standardisation et plus de contrôle.
- Une approche gestionnaire, parfaitement incompatible avec l'intérêt du personnel et des usager-es.
- Une mise en situation de travail à fort risque psychologique pour le personnel qui se trouve exposé, du fait de son manque de formation et d'expertise sur le champ qui ne correspond pas à son métier d'origine (faiblesse sur l'indemnisation ou sur le placement). Le Responsable d'Equipe Professionnelle, promu au rang de tuteur systématique, est lui aussi exposé sur des champs qu'il ne maîtrise pas.
- Une augmentation des RPS, lié à un déploiement en pleine période d'explosion des charges de travail, dans un contexte du chômage de masse, de baisse des effectifs et de restrictions budgétaires.

De plus, ce projet impactera la classification des emplois et des métiers, en cours de négociation, avant que l'établissement ait clairement affiché ses intentions en terme d'évolution de nos métiers.

Les éléments dont nous disposons à travers les diverses expertises réalisées (sites mixtes, EIS, EID) nous permettent d'envisager, dès maintenant, une « expertise pour danger grave et imminent », dans l'ensemble des Etablissements.

Aussi, dans l'attente :

- D'une information et consultation au CCE et information et consultation des IRP dans tous les Etablissements,
- Du résultat du référé sur l'EID le 13 mai,
- Des négociations sur les métiers classification,

Le SNU maintient sa revendication, exprimée depuis 6 mois, exigeant un moratoire sur le déploiement de l'EID, de REPERE, de l'accueil Unique, de l'offre de service. L'ensemble de ces projets, sources de fragilisation des personnels et des usager-es, représente un réel danger pour le Service Public de l'Emploi.

Cette revendication sera portée dans tous les Etablissements de Pôle emploi, et dans les Instances Représentative du Personnel.

Dans l'attente, d'une réponse à nos revendications et à celles du personnel, nous vous adressons nos salutations.

Le SNU Pôle Emploi FSU

Paris, le 13 avril 2011